



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260430-24-2026-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Délibération n°2026-24

Thème : BUDGET ET FINANCES 5

Objet : Subventions de fonctionnement 2026 aux associations sportives et sociales

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 avril 2026 s'est réuni s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 26 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Gérard VASSEUR, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Didier MOREL, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjoint ; Mustafa BOURICHE, adjoint ; Brigitte PLAIDY, adjointe ; Marjorie HUBEAU, conseillère municipale ; Thomas CHERBAKOW, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Thierry LABUSSIÈRE, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Laëtitia LAUGIER, conseillère municipale ; Christophe SILVESTRI, conseiller municipal ; Peggy BARON, conseillère municipale ; Sophie DELORME, conseillère municipale ; Charlène SOULIE, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale ; Mathieu CURNIER, conseiller municipal ; Lucile FABREGAS, conseillère municipale ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Jean-Michel GRES, conseiller municipal ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Anaïs TOUBOULIC, conseillère municipale ; Jérémy MOREAU, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Emmanuel LUTHRINGER, conseiller municipal donne procuration à M. Didier MOREL
Mm Noëlla LEDUC, conseillère municipale donne procuration à Mme Brigitte PLAIDY
M. Adrien NIMSGERN, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Emmanuel LUTHRINGER, Noëlla LEDUC, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Monsieur Christophe SILVESTRI a été désigné à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

VU les demandes de subventions déposées par les associations auprès des services de la commune de Forcalquier au titre de l'année 2026,

CONSIDERANT que la commune de Forcalquier tient à poursuivre ses encouragements envers la vie associative par le biais d'une participation financière,

CONSIDERANT qu'en corollaire au vote du budget principal pour 2026, la commune adopte la ventilation proposée pour l'affectation des subventions allouées au titre de l'exercice 2026 telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Numéro de réception en préfecture : 604210400883-20260430-24-2026-BE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Solidarité – social - divers	
Désignation association	Montants 2026
Amicale de la gendarmerie	5 000,00 €
AVF – Forcalquier Accueil	500,00 €
Gaule oraisonnable	500,00 €
Auto moto retro	500,00 €
Jardins familiaux	500,00 €
Les chemins de l'espérance	800,00 €
Les jardins des Charmels	500,00 €
Solidarité 04	300,00 €
Comité de prévention routière	600,00 €
Sang et vie	500,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Automne d'azur	2 000,00 €
Chats sans toi	2 000,00 €
Maison de la famille	1 500,00 €
Maison de la famille – Jardins de l'Ubac	500,00 €
Maison de la famille – Fêtes des Brouettes	500,00 €
UNAFAM	500,00 €
Sous total solidarité - social - divers	17 200,00 €

Sport	
Désignation association	Montants 2026
Ass Bouliste de Forcalquier	3 500,00 €
Basket	3 000,00 €
Collège - UNSS	2 000,00 €
Tabara	1 000,00 €
Escalade - Escapade	2 000,00 €
Fous du volant – badminton	2 800,00 €
Gymnastique volontaire	900,00 €
Randonnée en Haute Provence	350,00 €
Ski club	2 000,00 €
Sab Tendance	3 000,00 €
Roue Libre	500,00 €
Sandokai - karaté	2 500,00 €
Tai Chi jeune forêt	775,00 €
Sous total sport	24 325,00 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'approuver le tableau ci-dessus fixant la liste des bénéficiaires des subventions allouées au titre de l'année 2026 et leur montant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

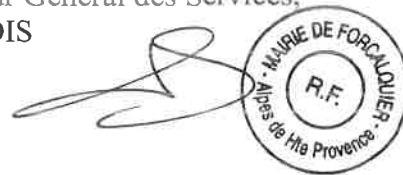
Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260430-24-2026-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Messieurs Gérard VASSEUR, Gérard PETEY, Christophe SILVESTRI, Madame Laëtitia LAUGIER ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,
Éric DUBOIS



Accusé de réception en préfecture
004-210400883-20260430-24-2026-DE
Date de réception préfecture : 07/05/2026

